



Paris, le 6 janvier 2010

Communiqué de presse

Immeubles : une hausse inacceptable de près de 250 % !

L'UNPI proteste vigoureusement contre l'assujettissement des propriétaires d'immeubles et des syndicats de copropriétaires (pour les parties communes) au tarif EDF PRO, et contre l'augmentation exorbitante du tarif de cet abonnement.

Au 15 août 2009, le prix de l'abonnement est passé de 1,79 € à 6,20 € par mois, soit une hausse de près de 250 %.

Cette mesure concerne les propriétaires, mais aussi les locataires redevables des dépenses relatives à l'électricité (conformément au décret du 26 août 1987 fixant la liste des charges récupérables).

Cette disposition altère le pouvoir d'achat de tous les occupants (et notamment des locataires les plus modestes) et doit donc être revue et ramenée à son montant initial.

Nous invitons les associations de défense des consommateurs et les syndicats de gestionnaires d'immeubles à se joindre à l'UNPI pour protester contre cette hausse substantielle du tarif de l'abonnement EDF PRO, qui vient s'ajouter aux nombreuses charges déjà supportées par les propriétaires et les locataires.

Contact presse :

Anne Pronier

01 44 11 32 54

info@unpi.org